eau 35 SMG

OBSERVATOIRE 2014 des services d'eau potable d'Ille-et-Vilaine

AGIR ENSEMBLE POUR L'EAU

JANVIER 2016

INTRODUCTION

Objet de l'observatoire départemental de l'eau potable

Le SMG 35 a en charge l'animation d'un observatoire de l'eau potable sur l'Ille-et-Vilaine.

Le présent document a vocation à dresser un état des lieux de l'eau potable à l'échelle du département.

Il décrit l'organisation, le patrimoine mais également les performances des systèmes de production et de distribution d'eau potable.

Ce document est également une base de discussion sur les problématiques de l'eau dans le département.

Cette synthèse constitue une aide à la décision à la fois technique et financière, et permet notamment l'élaboration du schéma départemental d'alimentation en eau potable.

L'année 2014 a été marquée par une forte évolution des compétences de certaines collectivités de l'eau. Ce point fait l'objet d'une analyse détaillée dans le zoom de cette édition 2014.

Le contenu de l'observatoire est le suivant :

- *Les caractéristiques des collectivités en charge de la production et de la distribution d'eau potable ;*
- *Les données techniques sur :*
  - *les ressources en eau du département*
  - *les volumes d'eau mobilisés*
  - *la performance des réseaux ;*
- *La gestion patrimoniale et financière des collectivités de l'eau ;*
- *Les prix de l'eau observés sur le département.*

Données exploitées

Les données concernant l'exercice 2014 ont été recueillies dans les rapports sur le prix et la qualité du service (RPQS) des collectivités, réalisés pour la plupart par le SMG35.

Après un travail de collecte et de traitement d'information, ces données publiques sont ainsi publiées et exploitées dans un souci de transparence pour les acteurs de l'eau et les citoyens du département.

La majeure partie des données brutes est disponible sur le site national http://www.services.eaufrance.fr/base.

SOMMAIRE

Introduction 2
Sommaire 4

L'organisation des services d'eau potable 6

- L'organisation territoriale de la gestion de l'eau potable 6
- Les compétences 8

Zoom sur... l'évolution du nombre et des compétences des collectivités 9

- Evolutions récentes 9
- Dates principales 10

- Les modes de gestion des services d'eau potable 12
- Taille des collectivités de l'eau potable 14
- Collectivités urbaines et rurales 14

Les ressources en eau 16

- Les prélèvements d'eau dans le département 16
- Les échanges d'eau 18
- La protection de la ressource 20
- La qualité de l'eau 21

Les besoins en eau potable en 2014 22

- La population desservie 22
- Les volumes consommés 22

Les performances des réseaux d'eau potable 24

- Les performances du réseau départemental 24
- Les performances des collectivités distributrices 26

Gestion patrimoniale et situation financière des collectivités 28

- La connaissance et le renouvellement des réseaux 28
- Les performances des collectivités distributrices 30

Le prix de l'eau potable 32

- Que recouvre le prix de l'eau ? 32
- Analyse des prix de l'eau potable sur le département 33

+ RETROUVEZ NOS CARTES INDIVIDUELLES EN FIN DE BROCHURE +

L'ORGANISATION DES SERVICES D'EAU POTABLE

L'organisation territoriale de la gestion de l'eau potable

Au 31/12/2014, en Ille-et-Vilaine, la gestion de l'eau potable s'organise sur 3 niveaux :

50 collectivités distributrices

Ce sont des communes indépendantes ou des syndicats intercommunaux des eaux. Elles sont chargées de la distribution d'eau potable et, pour certaines, également de la production.

Qui adhèrent à

6 Syndicats Mixtes de Production (SMP)

qui ont pour principales missions :

- La production d'eau, notamment pour les nouveaux équipements
- La sécurisation de l'alimentation en eau potable sur leur territoire
- Des missions propres à certains SMP (actions de reconquête de la qualité de l'eau...)

Qui adhèrent au

Syndicat mixte de gestion pour l'approvisionnement en eau potable de l'Ille-et-Vilaine (SMG35)

qui a pour principale mission la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur l'ensemble du département tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif.

Cette mission se décline au travers :

- **Des travaux pour l'alimentation en eau potable**
financement et assistance technique pour les travaux inscrits au schéma départemental, maîtrise d'ouvrage du projet de conduite interdépartementale l'Aqueduc Vilaine-Atlantique.

- **De la protection des ressources en eau**
financement et assistance technique pour la mise en place et le suivi des périmètres de protection, financement des actions de reconquête de la qualité de l'eau (actions « BV »).

- **De l'animation de l'Observatoire de l'eau potable**
réalisation des RPQS des collectivités, synthèse annuelle, veille juridique, représentation des collectivités de l'eau auprès des partenaires, veille sur l'état quantitatif des ressources.

L'organisation territoriale de l'eau potable en Ille-et-Vilaine au 31/12/2014

Source : IGN BD Carto réalisation SMG 35 2015

Les compétences

L'organisation de l'eau potable du département est en constante évolution :

- **En 2014 :** fusion au 1er juin des syndicats intercommunaux des eaux des Bruyères et de Maure-Mernel.
- **Les Syndicats Mixtes de Production (SMP) affirment de plus en plus leur compétence « production » :** en 2014, la production propre des SMP représentait 74% des volumes produits sur le département, soit une augmentation d'environ 20% par rapport à 2013. Ces chiffres s'expliquent par les transferts de compétence de production comme détaillé plus loin sur le SMPBC et le SMPEPCE, et par le transfert de la production de la station du Plessis Beuscher du SIE de Chateaubourg au SYMEVAL.
- **Au 1er janvier 2015,** la loi sur l'affirmation des métropoles (Loi MAPTAM) impose **le transfert de la compétence « eau potable » (production et distribution) à Rennes Métropole.**

Collectivités de base

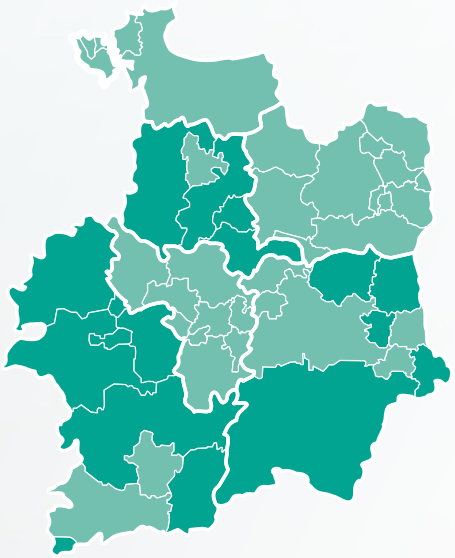

Syndicats Mixtes de Production

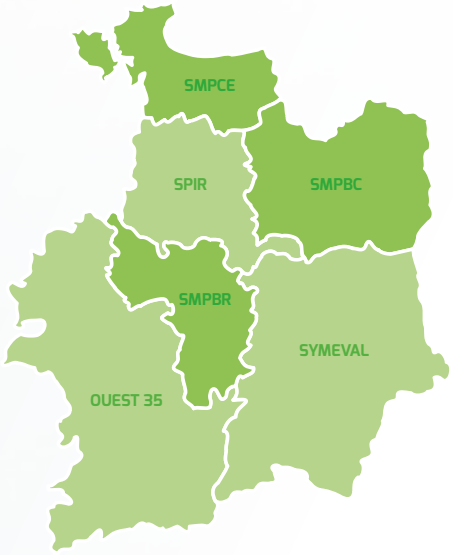

0 10 20km

Source : IGN BD Carto réalisation SMG 35 2015

Les compétences distribution / production des services d'eau potable en 2014

- Compétence distribution
- Compétence production et distribution
- Compétence production partielle
- Compétence production complète

Les compétences des services d'eau potable en Ille-et-Vilaine au 31/12/2014

Zoom sur... l'évolution du nombre et des compétences des collectivités

Evolutions récentes

Trois changements majeurs ont eu lieu entre le 1er janvier 2014 et le 1er janvier 2015

SYNDICAT MIXTE DE PRODUCTION DU BASSIN DU COUESNON (SMPBC)

Après 3 ans d'études et de discussions intenses entre les collectivités, le SMPBC a pris la compétence production sur l'ensemble de son territoire à compter du 1er janvier 2014.Il passe ainsi de 0 à 100% de volumes produits et de 10 à 1 collectivité productrice.

La réflexion s'est prolongée en 2014 sur les choix de modes de gestion.

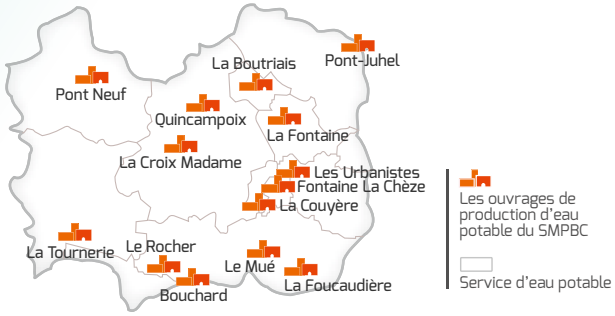

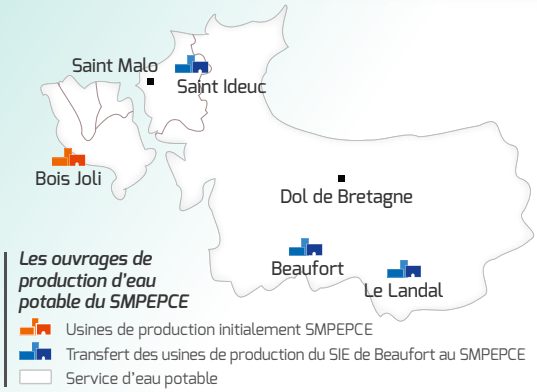

SYNDICAT MIXTE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE LA CÔTE D'EMERAUDE (SMPEPCE)

L'idée germait sur ce secteur depuis encore plus longtemps. La prise de compétence totale (puisque le SMP produisait déjà depuis sa création en 1997) a eu lieu au 1er juillet 2014 avec le transfert des productions du SIE de Beaufort.

Cette modification était inscrite dans le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) de 2011.

COLLECTIVITÉ EAU DU BASSIN RENNAIS (CEBR)

Avec la Loi MAPTAM, Rennes Métropole doit prendre obligatoirement la compétence Eau. Le choix a été fait de maintenir l'architecture départementale (avec des collectivités s'occupant uniquement de l'eau potable). Ainsi, la collectivité Eau du Bassin Rennais a été créée, incluant Rennes Métropole et suivant les contours des ex-SIE (syndicats intercommunaux d'eaux).

La grande évolution est qu'à partir du 1er janvier 2015, une seule entité exerce la pleine compétence (production + distribution)eau potable à l'échelle d'un Syndicat Mixte de Production.

Cela a entrainé la fusion de 12 collectivités distributrices.

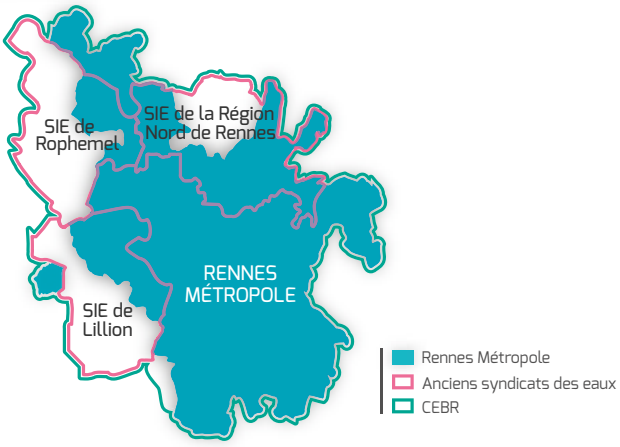

A la compétence distribution est lié le prix de l'eau facturé à l'abonné : sur un territoire de distribution, on retrouve en général un prix unique de l'eau potable. Ainsi la Collectivité Eau du Bassin Rennais va tendre progressivement vers un tarif unique sur son territoire.

(...) ZOOM SUR... L'ÉVOLUTION DU NOMBRE ET DES COMPÉTENCES DES COLLECTIVITÉS

Dates principales

1985

L'Ille-et-Vilaine est composée de 67 collectivités dont plus de 80% distribuent et produisent.

1993

Mise en place de l'organisation à 3 niveaux avec la création des SMP et du SMG35 fédérateur. Les SMP deviennent producteurs pour les nouveaux équipements (les collectivités de base gardent leurs productions existantes)

2011

Le SMPBR devient l'unique producteur sur son territoire. C'est le début d'un mouvement de fond encouragé par les élus du SMG35.

2014

Deux autres SMP deviennent producteurs uniques : le Bassin du Couesnon et la Côte d'Emeraude. La production gérée par les SMP représente ¾ des volumes produits par les collectivités du 35.

2015

Avec la loi MAPTAM, création de la Collectivité Eau du Bassin Rennais, qui assure l'ensemble des compétences (production et distribution) sur son territoire. L'Ille-et-Vilaine comprend 44 collectivités.

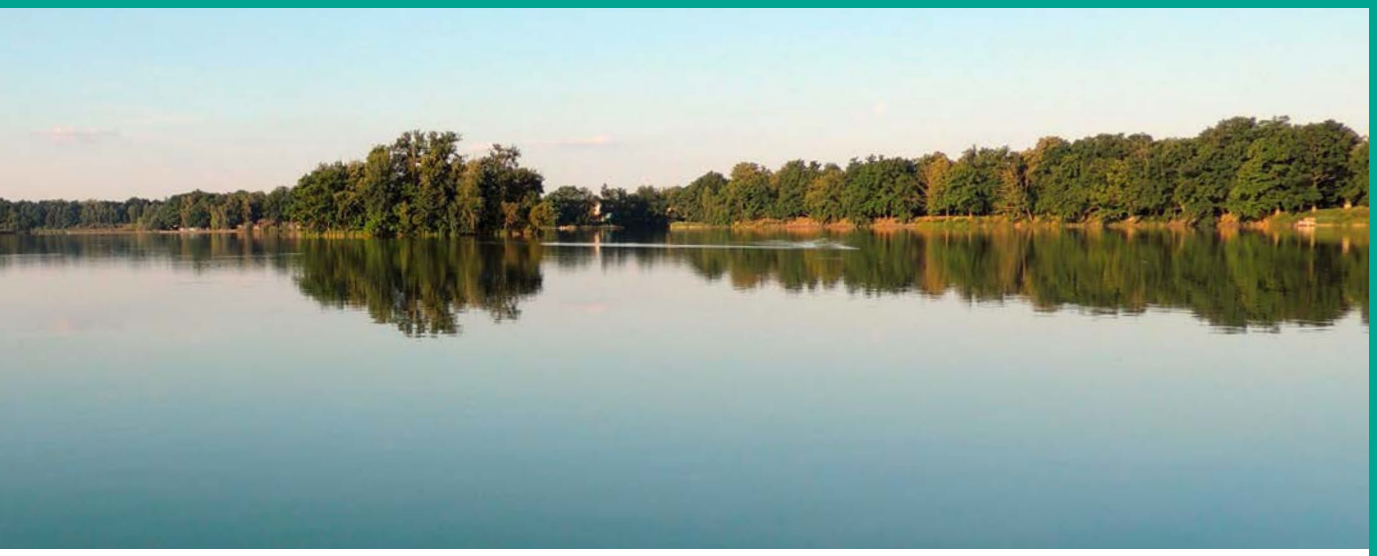

Les graphiques ci-dessous nous enseignent les éléments suivants :

- Le nombre total de collectivités assurant au moins la compétence production ou distribution a fortement chuté au début des années 80, puis s'est stabilisée jusqu'en 2015 (quelques regroupements « compensés » par la montée en compétence des SMP).
- Au fil du temps, le rôle des collectivités s'est spécialisé : forte baisse des collectivités productrices-distributrices au profit de collectivités exerçant l'une ou l'autre des compétences.
- Les syndicats de production créés au début des années 90 ont affirmé leur rôle de producteur depuis 4 ans, leur part passant de moins de 20% à près de 80% aujourd'hui.
- Et demain, quel paysage avec l'application de la loi NOTRe en 2020 ?

EVOLUTION DU NOMBRE DE COLLECTIVITÉS ET DE LEURS COMPÉTENCES DE DISTRIBUTION ET PRODUCTION D'EAU

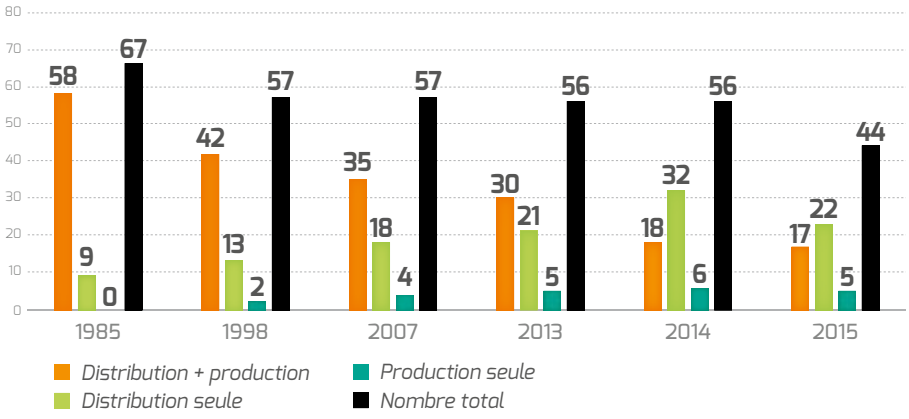

EVOLUTION DU POURCENTAGE DE PRODUCTION D'EAU PAR LES SMP AU FIL DU TEMPS

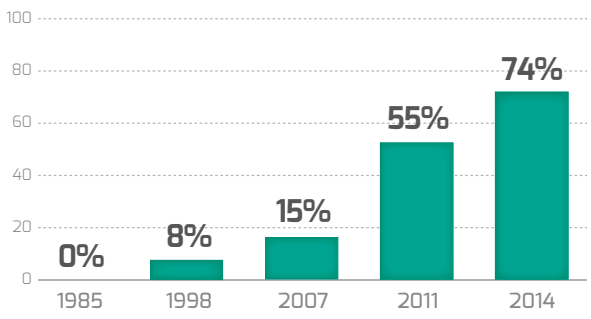

Les modes de gestion des services d'eau potable

Les modes de gestion utilisés dans le département sont les suivants :

LA RÉGIE

La collectivité exploite elle-même son service avec son personnel. Elle assure le suivi et l'entretien des installations, la facturation et la gestion clientèle. Elle peut avoir recours à des prestataires de services privés.

Le service finance ses dépenses d'investissement et de fonctionnement par une redevance perçue auprès des usagers. L'exploitation est réalisée aux frais et risques de la régie.

LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (AFFERMAGE)

Dans ce mode de gestion, la collectivité est propriétaire des ouvrages de production et de distribution.

Elle confie contractuellement la gestion du service à une entreprise qui exploite les ouvrages déjà réalisés et assure toutes les charges du service : personnel, achats et fournitures d'exploitation, entretien et renouvellement des équipements.

La durée moyenne des contrats de délégation est de 12 ans.

La Délégation de Service Public est le mode de gestion le plus répandu sur le département (90 % des abonnés desservis).

En 2014, des régies, avec ou sans prestation de services, étaient en place à Saint-Lunaire, Saint-Malo, Fougères, SIE du Coglais, SMPBC ainsi que la production de la station du Plessis Beucher sur le SYMEVAL (36 % de la production totale du SMP).

Le SMPBR et la Ville de Rennes ont créé la Société Publique Locale « Eau du Bassin rennais », à laquelle est confiée l'exploitation de leurs services d'eau potable (production et distribution) à partir de d'avril 2015.

Les modes de gestion et délégataires au 31/12/2014

Source : IGN BD Carto réalisation SMG 35 2015

Taille des collectivités de l'eau potable

- Plus de 62 % des habitants sont desservis par un syndicat intercommunal.
- 44 % des collectivités distributrices comptent moins de 10 000 habitants.
- Environ 65 % des habitants sont desservis par une collectivité de l'eau comptant plus de 20 000 habitants.

NOMBRE DE COLLECTIVITÉS DISTRIBUTRICES

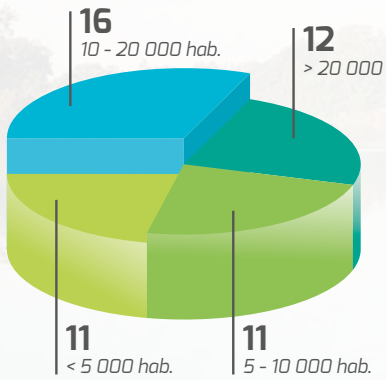

POPULATION DESSERVIE SELON LA TAILLE DE LA COLLECTIVITÉ

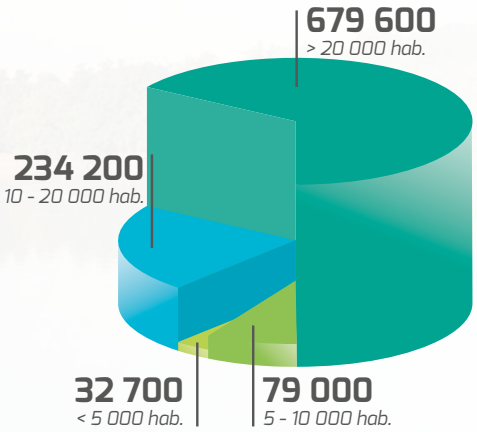

Collectivités urbaines et rurales

Le meilleur indicateur pour distinguer les collectivités urbaines et rurales est la densité d'abonnés par kilomètre de réseau. On peut distinguer 3 groupes en Ille-et-Vilaine :

- Les collectivités rurales (densité inférieure à 25 abonnés par km de réseau)
- Les collectivités mixtes (densité comprise entre 25 et 80 abonnés par km de réseau)
- Les collectivités urbaines (densité supérieure à 80 abonnés par km de réseau)

POPULATION PAR GROUPE

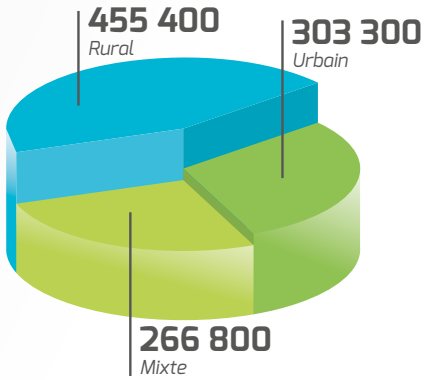

La densité d'abonnés moyenne sur le département :
27 abonnés/km de réseau

Les collectivités rurales représentent 58 % des collectivités distributrices et desservent 44 % de la population d'Ille-et-Vilaine.

La densité d'abonnés par service d'eau potable en Ille-et-Vilaine en 2014

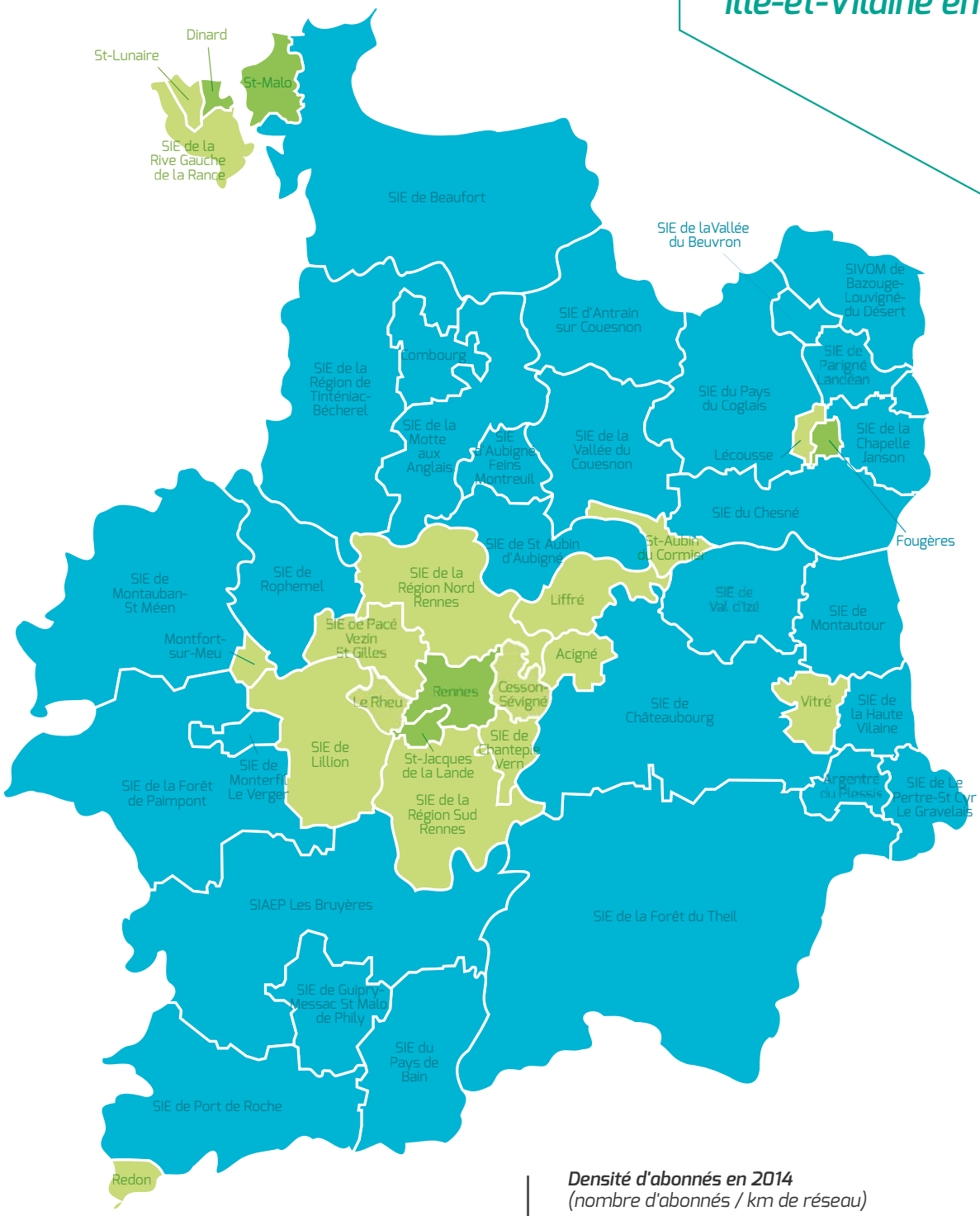

Densité d'abonnés en 2014
(nombre d'abonnés / km de réseau)

- 0 - 25 : Collectivités rurales
- 25 - 80 :C ollectivités mixtes
- > 80 : Collectivités urbaines

0 10 20km

Source : IGN BD Carto réalisation SMG 35, novembre 2015

LES RESSOURCES EN EAU

Les prélèvements d'eau dans le département

Données : unités de captages : prises d'eau superficielles ou prélèvements souterrains regroupés dans un même périmètre de protection.

- Les collectivités d'Ille-et-Vilaine prélèvent 57 200 000 m³ dans le milieu naturel, dont :
  - 49 % sur le bassin versant de la Vilaine,
  - 20 % sur le BV du Couesnon,
  - 20 % sur le BV de la Rance/Frémur.
- 65 unités de captages en service en 2014 et exploitées par les services publics d'eau potable dans le département.
- 68 % de l'eau potable prélevée du département est d'origine superficielle (cours d'eau, barrages) contre 32 % d'origine souterraine (forages, puits, drains)
- 60 usines de potabilisation d'une capacité variant entre 10 et 4 000 m³/h.

NOMBRE D'UNITÉS DE CAPTAGES

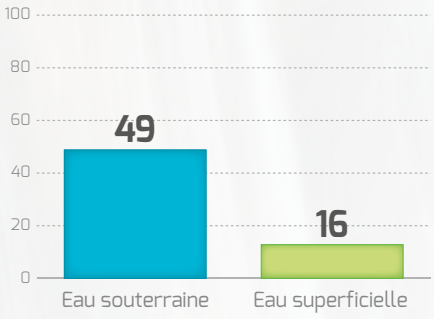

VOLUMES PRÉLEVÉS EN 2014

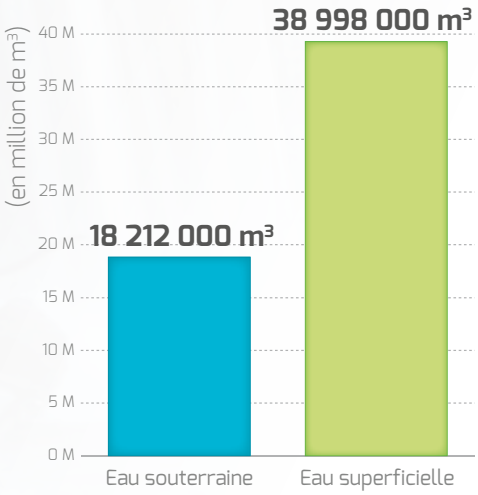

Bien que moins nombreux, les prélèvements dans les eaux de surface représentent ***68 % des volumes prélevés sur le département*** *(contre 1/3 à l'échelle nationale).*

Les prélèvements destinés à l'eau potable en Ille-et-Vilaine en 2014

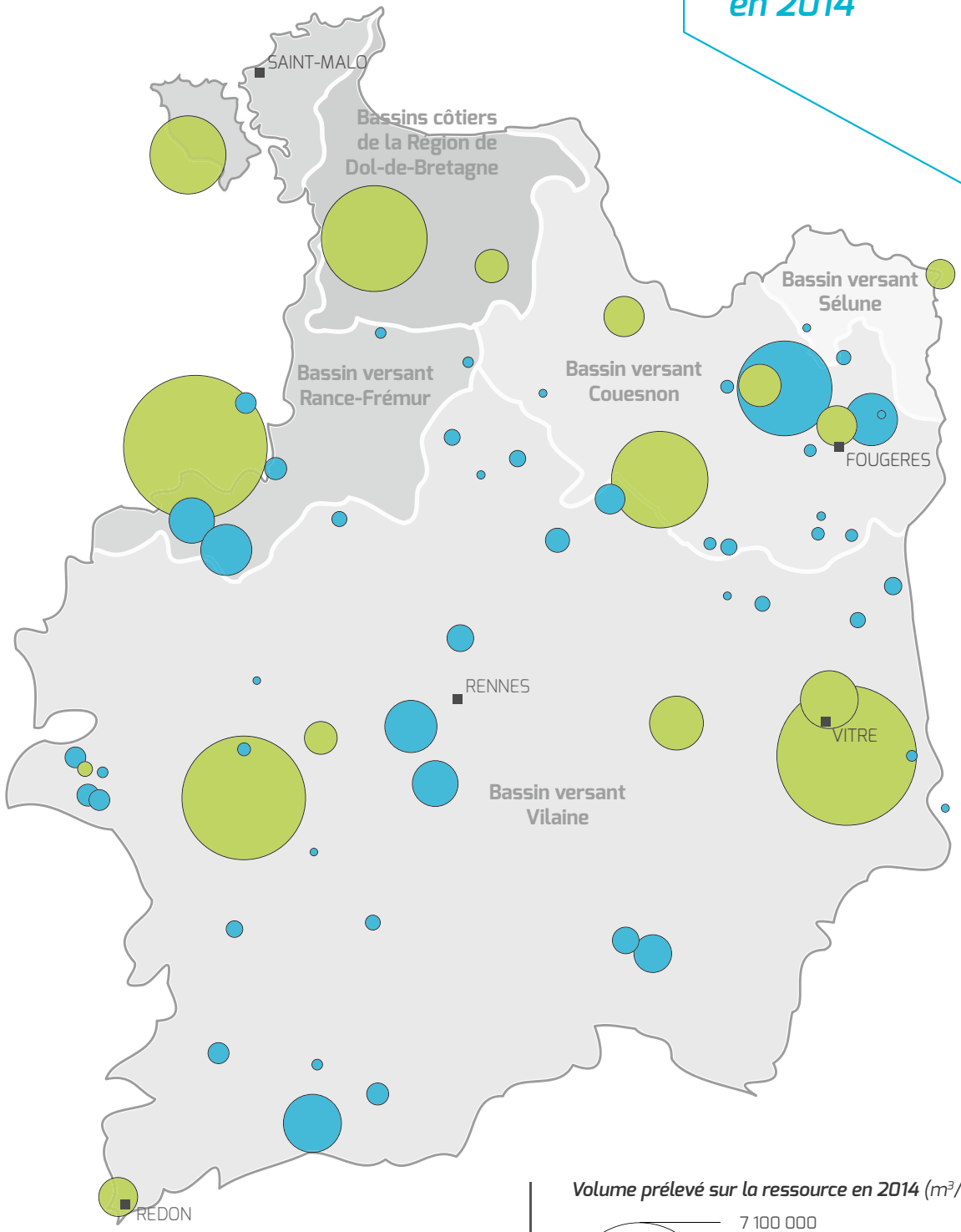

Source : IGN BD Carto réalisation SMG 35 2015

Les échanges d'eau

LES ÉCHANGES D'EAU DANS LE DÉPARTEMENT

Les échanges d'eau entre les secteurs excédentaires et déficitaires du département sont indispensables. L'eau potable est vendue en gros entre les collectivités, suivant des conventions d'échange d'eau.

Les échanges permettent à la fois l'alimentation des secteurs déficitaires et la sécurisation en cas d'arrêt d'une ou plusieurs productions (travaux, panne, pollution de la ressource, sécheresse...).

Ces échanges d'eau sont permis par un réseau de transport d'eau, géré principalement par les SMP (Syndicats Mixtes de Production). 2014 a été marquée par la mise en service de la canalisation Rennes-Chateaubourg, permettant les échanges d'eau entre le SMPBR et le SYMEVAL.

LES ÉCHANGES D'EAU HORS DÉPARTEMENT

Certaines collectivités achètent également de l'eau potable à des collectivités d'autres départements, particulièrement le Morbihan (Institution d'Aménagement de la Vilaine) et les Côtes d'Armor.

Globalement, en 2014, les volumes distribués en Ille-et-Vilaine proviennent des origines suivantes :

ORIGINE DE L'EAU DISTRIBUÉE EN ILLE-ET-VILAINE

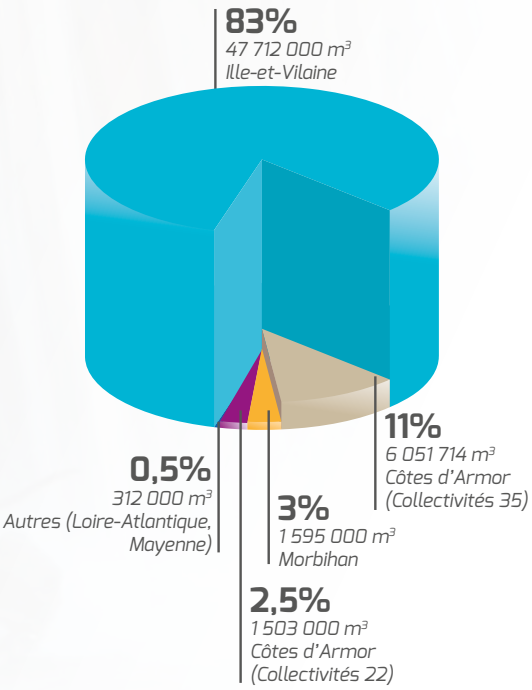

L'Ille et-Vilaine exporte très peu vers les départements voisins. En 2014, seuls 200 000 m³ d'eau ont été exportés (principalement depuis l'usine de Rophemel, appartenant au SMPBR mais localisée en Côtes d'Armor).

83 % de l'eau potable distribuée en Ille-et-Vilaine est produite sur le département.

L'Ille-et-Vilaine n'exporte quasiment pas d'eau potable.

Principaux échanges d'eau potable en Ille-et-Vilaine en 2014

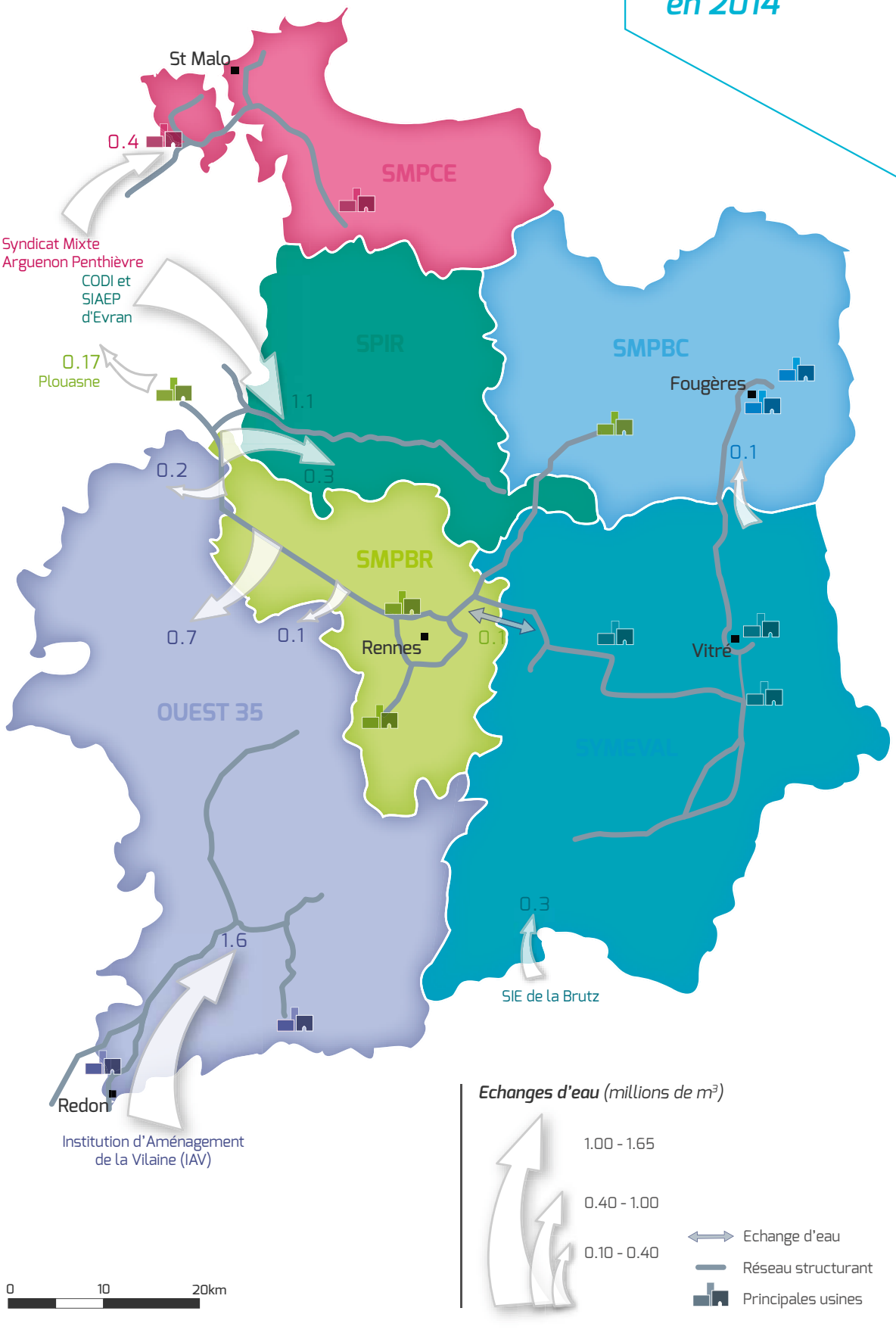

Source : IGN BD Carto réalisation SMG 35 2015

La protection de la ressource

MISE EN PLACE ET ACTUALISATION DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION

La mise en place des périmètres de protection autour des points de prélèvement d'eau est une obligation réglementaire (Article L-1321-2 du Code de la Santé Publique). L'objectif de ces périmètres est de lutter contre les pollutions directes, ponctuelles et accidentelles. La lutte contre les pollutions diffuses, quant à elle, n'est généralement efficace que par la mise en place d'actions sur l'ensemble des bassins versants.

Pour mettre en place un périmètre de protection, une procédure technique et administrative aboutit à la signature d'un arrêté préfectoral, déclarant d'utilité publique la protection du captage. Il institue des prescriptions plus ou moins contraignantes suivant les secteurs pour l'ensemble des usagers (agriculteurs, particuliers, collectivités...).

Au 31 décembre 2014, sur les 73 unités de captages du département :

- 70 sont dotées d'un périmètre de protection, dont :
  - 6 sont en cours d'actualisation
  - 1 nouvel arrêté préfectoral de protection a été signé en 2014 (captage des Bougrières associé à l'actualisation de la protection du captage de Lillion à Rennes).
- 1 captage est non officiellement protégé par un arrêté préfectoral
- 2 nouveaux captages sont en projet :
  - La Ferrière, Plesder : procédure aboutie en 2015,
  - La Poulannière (Montfort) : procédure en cours.

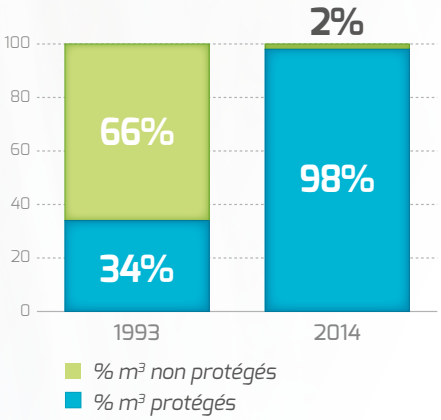

En 2014, tous les captages en service disposent de périmètres de protection déclarés d'utilité publique, à l'exception des drains de la forêt de Fougères.

SUIVI DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU POTABLE

Le SMG35 assiste depuis 2010 les maîtres d'ouvrage pour le suivi de la réglementation liée aux périmètres de protection. La démarche utilisée lors des suivis consiste en une surveillance basée sur l'observation. Celle-ci est effectuée sur le terrain avec la présence d'élus et/ou techniciens des collectivités Maître d'Ouvrage. Cette surveillance complète la surveillance et le contrôle réalisés par les services de l'Etat.

- Suivi des périmètres de protection en 2014 par le SMG35 :
  - 58 captages suivis
  - 62 suivis réalisés en 2014 (298 depuis 2010)
  - 151 infractions constatées (830 depuis 2010)
- Les irrégularités le plus fréquemment constatées sont :

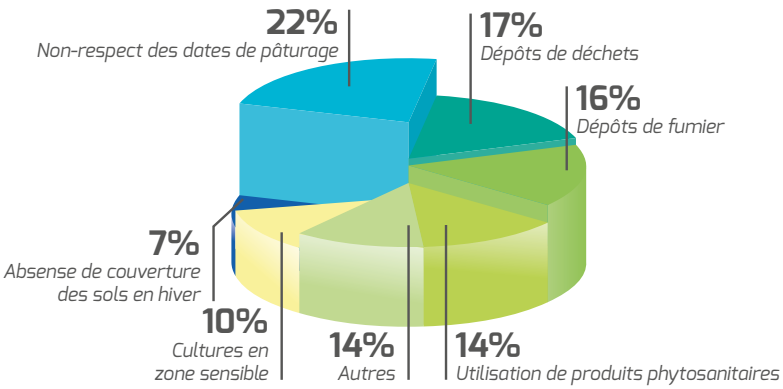

- Le nombre moyen d'infractions constatées par suivi est passé de 4 en 2010 à 2,4 en 2014.
- Récidives : sur l'ensemble des infractions observées depuis 2010, 90% ont trouvé une issue favorable. En 2014, certaines infractions se révèlent néanmoins récurrentes et une démarche adaptée à ces cas particuliers doit être trouvée.

NOMBRE D'INFRACTIONS OBSERVÉES PAR SUIVI

La qualité de l'eau

Le contrôle sanitaire des eaux est réalisé par les services de l'Agence Régionale de Santé. L'ensemble des données de qualité est disponible sur :

www.sante.gouv.fr/resultats-du-controle-sanitaire-de-la-qualite-de-l-eau-potable.html

A ces analyses du contrôle sanitaire s'ajoutent les analyses d'autocontrôle réalisées par l'exploitant.

A l'échelle du département, en 2014, sur **4 370 analyses bactériologiques et physico-chimiques réalisées par l'ARS** :

- **99,6% des analyses étaient conformes**
- Sur le 0,4% non conforme (16 analyses), les paramètres déclassants sont :
  - Le nickel (4 analyses) : il provient du contexte géologique de certains captages et parfois des canalisations
  - Le sélénium (1 analyse) : il provient du contexte géologique de certains captages
  - Le plomb (1 analyse) : originaire de certaines vieilles canalisations
  - Les bactéries entérocoques (1 analyse)
  - Les bromates (2 analyses) : sous-produits du traitement de l'eau
  - Les pesticides : le métaldéhyde (pesticide anti-limace) (1 analyse) et le bentazone (1 analyse)

LES BESOINS EN EAU POTABLE EN 2014

La population desservie

Données : données Insee Populations légales des communes en vigueur à compter du 1er janvier 2014 – date de référence statistique : 1er janvier 2011.

Population totale desservie en 2014 : ***1 025 500 Habitants*** *soit une augmentation de 4,5 % sur 5 ans.*

Le nombre d'abonnés en 2014 sur le département : ***469 700 Abonnés***

Les volumes consommés

LA CONSOMMATION TOTALE

- La consommation totale sur le département en 2014 : **48 141 000 m³/an** soit une augmentation de 2,5 % sur 5 ans.

LA CONSOMMATION PAR HABITANT

Données : la consommation totale comprend la consommation des particuliers et celle des gros consommateurs (industries, équipements publics, etc.).
La consommation des particuliers a été estimée depuis 2006 sur la base de la tranche basse de consommations (en général < 200 m³/an).

Consommation totale par habitant :
46,9 m³/habitant/an
soit ***129 L/habitant/jour***

Consommation estimée par particulier :
± 33 m³/particulier/an
soit ***± 90 L/particulier/jour***

Evolution des volumes d'eau consommés et du nombre d'habitants

SPIR (2014)
Volume consommé :
2 366 000 m³
↗ **+0,7%** *en 5 ans*
Nombre d'habitants :
63 100 habitants
↗ **+8,2%** *en 5 ans*

SMPEPCE (2014)
Volume consommé :
6 735 000 m³
↗ **+2%** *en 5 ans*
Nombre d'habitants :
130 900 habitants
↗ **+0,4%** *en 5 ans*

SMPBR (2014)
Volume consommé :
17 878 000 m³
↗ **+3,2%** *en 5 ans*
Nombre d'habitants :
410 500 habitants
↗ **+4,3%** *en 5 ans*

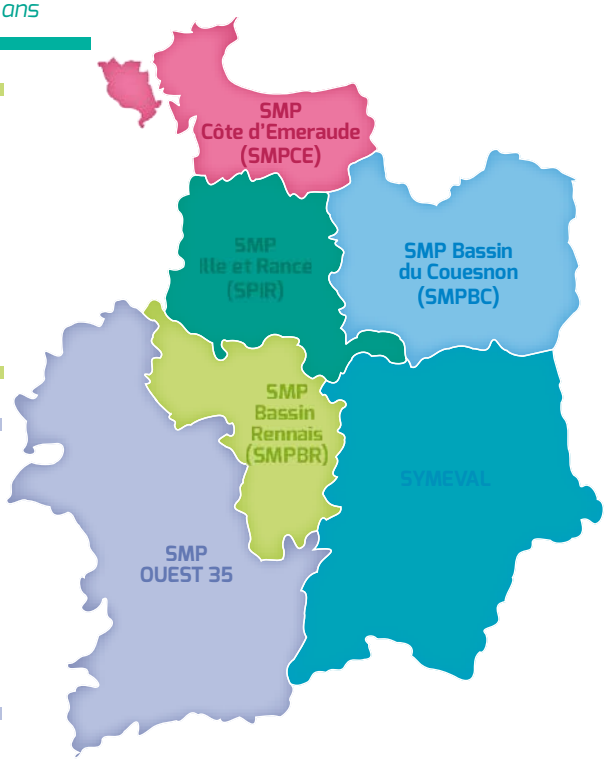

SMPBC (2014)
Volume consommé :
3 966 000 m³
↘ **- 1,6%** *en 5 ans*
Nombre d'habitants :
88 000 habitants
↗ **+2,9%** *en 5 ans*

SMP Ouest 35 (2014)
Volume consommé :
8 317 000 m³
↗ **+1,7%** *en 5 ans*
Nombre d'habitants :
167 700 habitants
↗ **+7%** *en 5 ans*

SYMEVAL (2014)
Volume consommé :
8 879 000 m³
↗ **+4,6%** *en 5 ans*
Nombre d'habitants :
165 300 habitants
↗ **+5,1%** *en 5 ans*

La population est en augmentation continue sur l'ensemble du département. La consommation totale d'eau potable est également en augmentation mais moins rapidement que la population. Cette évolution de la consommation est néanmoins variable d'un secteur à l'autre de l'Ille-et-Vilaine : si la consommation augmente de manière assez homogène sur les secteurs du SYMEVAL, du SMP Ouest 35, SMPEPCE et du SMPBR, on note néanmoins un ralentissement de l'augmentation voir une diminution de la consommation respectivement sur le SPIR et le SMPBC. Il est important de retenir que la consommation totale intègre les différents type de consommation : domestiques, industriels, agriculteurs, services publics.

EVOLUTION DE LA POPULATION ET DE LA CONSOMMATION EN EAU POTABLE EN ILLE-ET-VILAINE

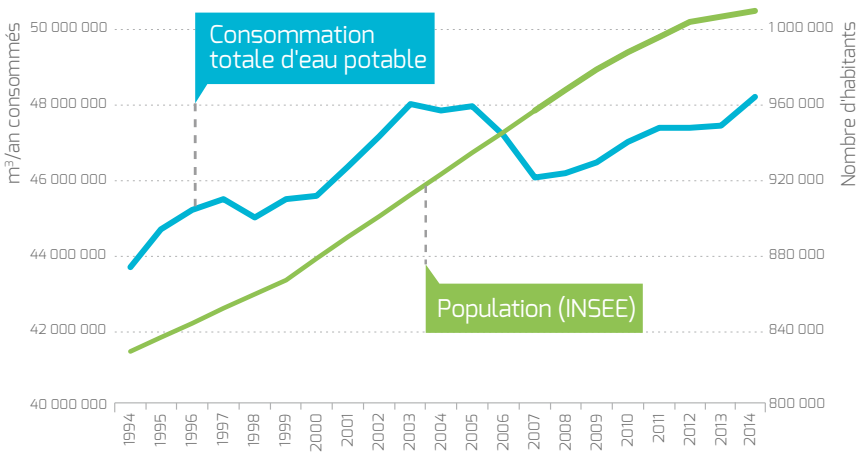

LES PERFORMANCES DES RÉSEAUX D'E

Les performances du réseau départemental

Le graphe ci-dessous synthétise les volumes mobilisés en 2014 sur le département :

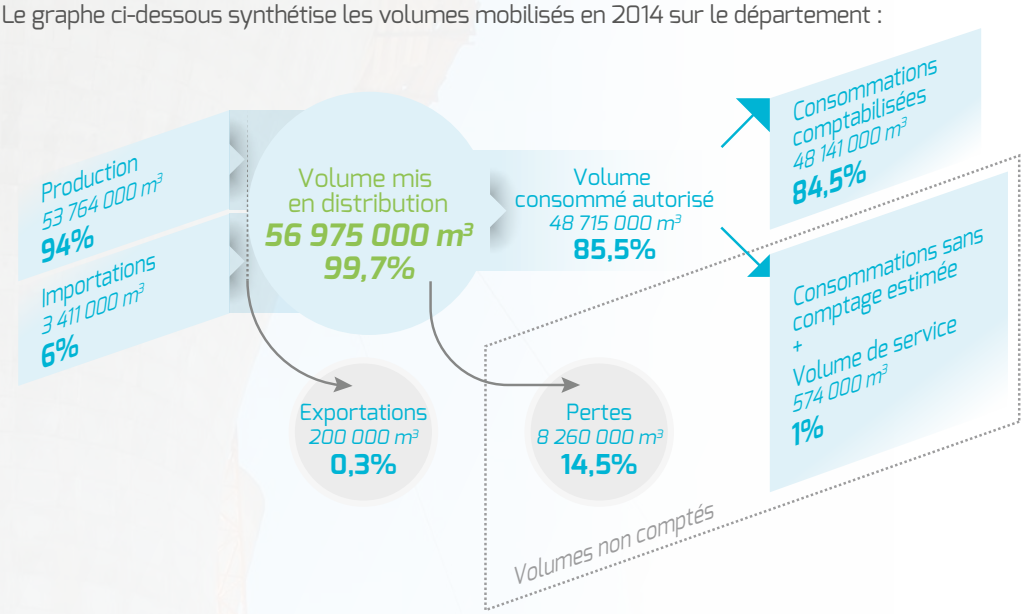

Les consommations sans comptage correspondent principalement aux volumes utilisés dans le cadre de la défense incendie.

Les volumes de service correspondent aux besoins liés aux vidanges, purges, lavages de réservoir.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit plusieurs indicateurs de performance des réseaux.

*Le rendement (définition RPQS) des réseaux du département en 2014 : **85,6 %***

*Le rendement primaire des réseaux du département en 2014 : **84,6 %***

LE RENDEMENT DES RÉSEAUX DU DÉPARTEMENT

Pour la performance des réseaux, on distingue 2 types de rendement :

Le rendement RPQS, défini par (consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service) / (volume produit + importations). C'est l'indicateur retenu dans les RPQS.

Le rendement primaire, défini par (V consommé comptabilisé / (V produit + V importé – V exporté)). Cet indicateur (non demandé dans le cadre des RPQS) est plus robuste et permet de mieux prendre en compte la réalité des réseaux pour les collectivités exportatrices. De plus, il est disponible sur un historique plus long.

AU POTABLE

Le rendement RPQS des réseaux d'Ille-et-Vilaine (85,6%) est largement supérieur à la moyenne nationale (79,7% en moyenne).*

Ce rendement moyen est l'un des meilleurs au niveau national.

L'évolution des performances des réseaux ne présente pas de tendance claire sur les dernières années. Leur maintien (voire leur amélioration) dans les années à venir nécessitera d'importants travaux de renouvellement des réseaux.

**Observatoire des services d'eau et d'assainissement, rapport des données SISPEA - Synthèse, édition juillet 2015, données 2012.*

LES INDICES LINÉAIRES DE PERTES ET DE VOLUMES NON COMPTÉS

Données : Indice linéaire de pertes en réseau = pertes / longueur du réseau hors branchements (indicateur RPQS)

Données : Indice linéaire des volumes non comptés = (pertes + consommations sans comptage estimé + volume de service) / longueur du réseau hors branchements

L'Indice Linéaire de Pertes est un indicateur de performance des réseaux plus pertinent, notamment pour les collectivités exportatrices.

*L'indice Linéaire de Pertes sur le département en 2014 : **1,26 m³/km/j***

*L'indice Linéaire de Volumes Non Comptés sur le département en 2014 : **1,35 m³/km/j***

ÉVOLUTION DU RENDEMENT PRIMAIRE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION

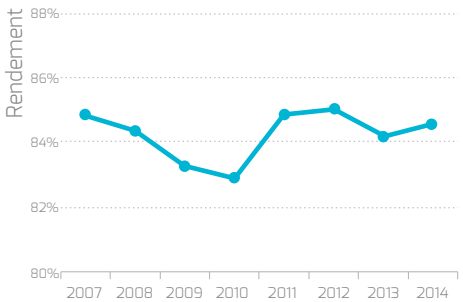

ÉVOLUTION DE L'INDICE LINÉAIRE DES VOLUMES NON COMPTÉS

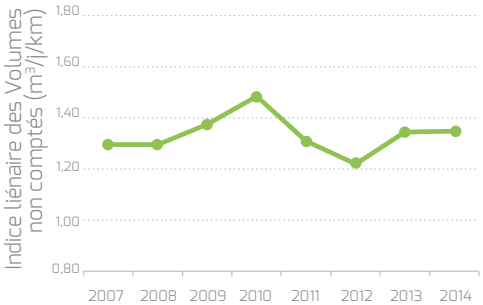

Les performances des collectivités distributrices

RENDEMENT DES RÉSEAUX (DÉFINITION RPQS)

	Valeur médiane	Valeur minimum	Valeur maximum
Groupe Urbain	**90%**	82%	94%
Groupe Mixte	**88%**	81%	98%
Groupe Rural	**83%**	70%	92%

Rendement RPQS des réseaux de distribution en Ille-et-Vilaine en 2014

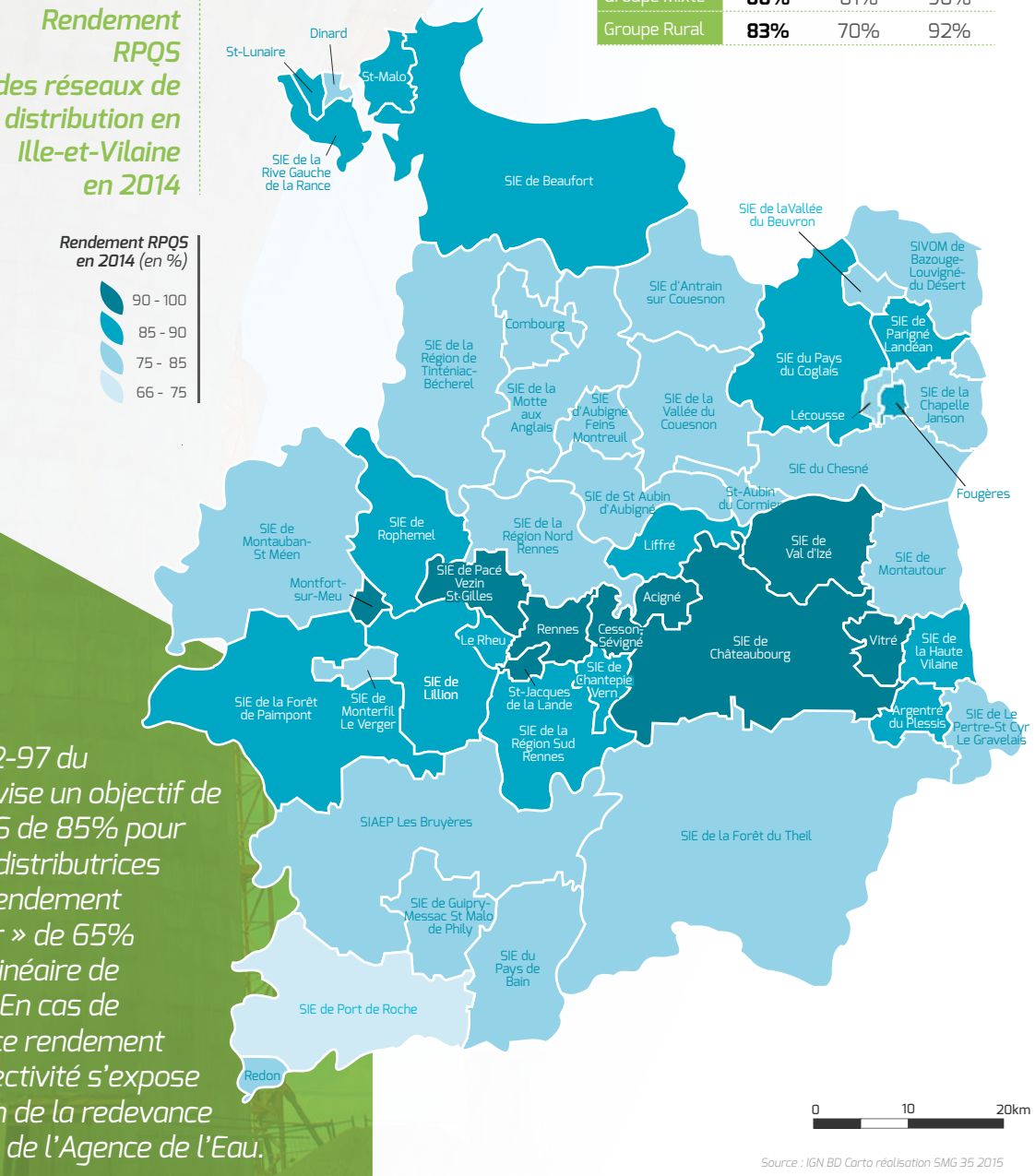

Source : IGN BD Carto réalisation SMG 35 2015

Le décret n°2012-97 du 27 janvier 2012 vise un objectif de rendement RPQS de 85% pour les collectivités distributrices d'eau, avec un rendement RPQS « plancher » de 65% + 1/5 de l'indice linéaire de consommation. En cas de non respect de ce rendement plancher, la collectivité s'expose à une majoration de la redevance « prélèvement » de l'Agence de l'Eau.

En Ille-et-Vilaine, la moitié des collectivités dépasse l'objectif de rendement de 85%, l'autre moitié est comprise entre 85% et le rendement « plancher ».

INDICE LINÉAIRE DE PERTE - ILP (M³/J/KM)

	Valeur médiane	Valeur minimum	Valeur maximum
Groupe Urbain	**3,0**	1,6	4,9
Groupe Mixte	**1,4**	0,4	4,4
Groupe Rural	**0,7**	0,3	1,3

Indice linéaire de perte en Ille-et-Vilaine en 2014

Indice linéaire de perte en 2014 (m³/j/km)

- 0.28 - 1
- 1 - 1.5
- 1.5 - 2.5
- 2.5 - 4.88

Source : IGN BD Carto réalisation SMG 35 2015

La quasi-totalité des collectivités distributrices respectent les objectifs de rendement primaire définis dans le SDAGE (85% en zone urbaine, 75% en zone rurale)

Les différences de rendement sont fortement liées au caractère rural ou urbain, ainsi qu'à la présence de gros consommateurs. D'autres paramètres (état et renouvellement des réseaux, détection et gestion des fuites) expliquent les disparités entre les collectivités.

GESTION PATRIMONIALE ET SITUATION FINANCIÈRE DES COLLECTIVITÉS

La connaissance et le renouvellement des réseaux

LE LINÉAIRE DE RÉSEAUX

Le département compte :

LE TAUX DE RENOUVELLEMENT

Données : Le taux de renouvellement des réseaux est défini par le pourcentage annuel de longueur de réseau renouvelé (moyenne calculée sur les 5 dernières années).

*Taux de renouvellement des réseaux sur le département : **0,78%/an***

La situation des collectivités distributrices (hors SMP) est très variable :

Indicateur	Médiane	Minimum	Maximum
Taux de renouvellement	0,62%	0,00%	3,38%

Les taux de renouvellement extrêmement variables dépendent de l'âge des canalisations en place mais aussi de l'effort de renouvellement porté par les collectivités distributrices.

Au regard de la durée de vie attendue des conduites (entre 50 et 100 ans), le taux de renouvellement global à l'échelle du département devra nécessairement augmenter dans les années à venir pour assurer le maintien de l'état et des performances du réseau.

Le renouvellement des réseaux dans les années à venir est incontournable et il représente un enjeu financier majeur, notamment pour les collectivités où l'essentiel des travaux d'adduction en eau potable se sont concentrés sur une période assez courte (années 70-80).

Renouvellement moyen du réseau en Ille-et-Vilaine en 2014

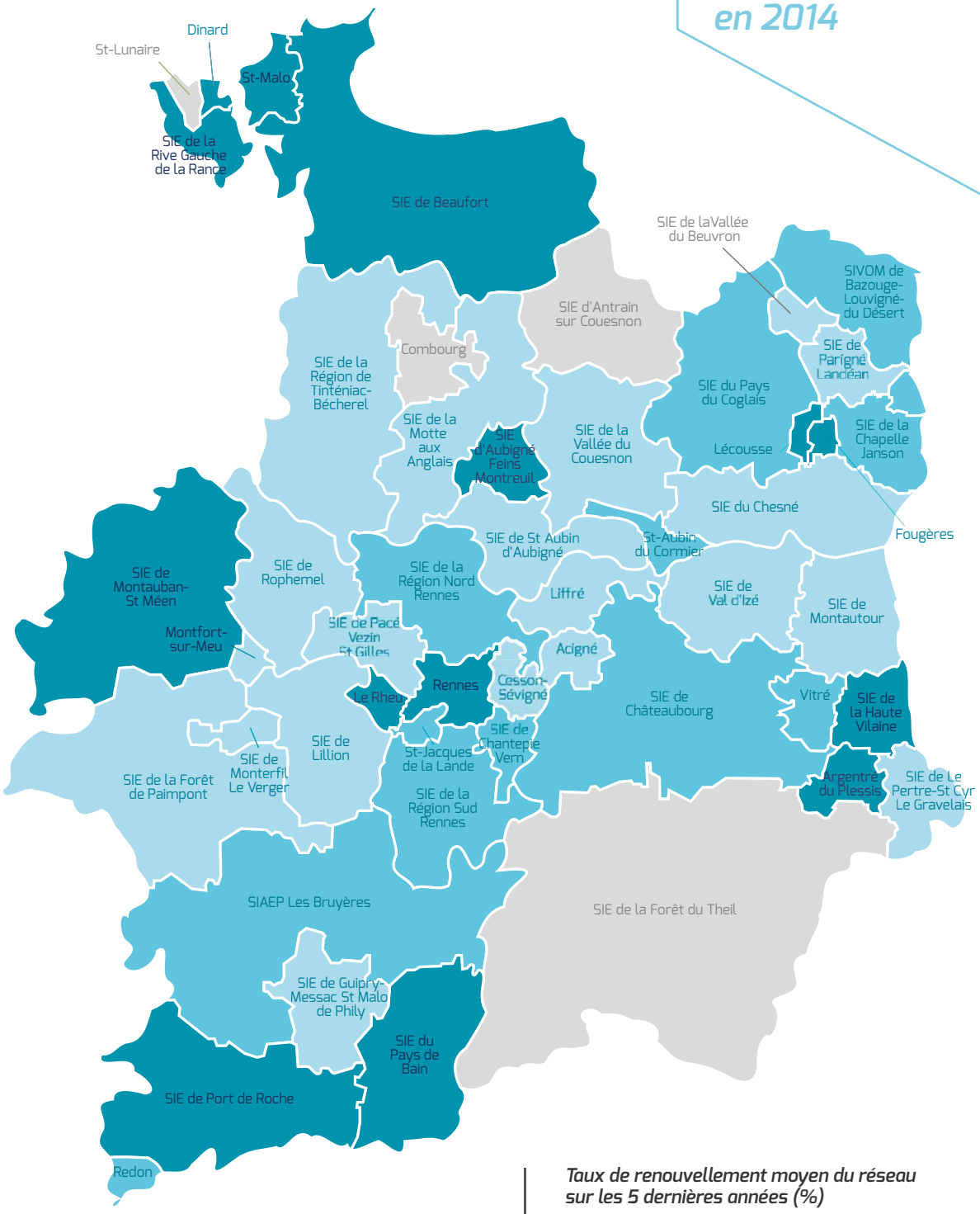

Taux de renouvellement moyen du réseau sur les 5 dernières années (%)

- 1 - 3,38
- 0,5 - 1
- 0 - 0,5
- Données non renseignées

0 10 20km

Source : IGN BD Carto réalisation SMG 35 2015

La gestion financière des collectivités

LES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

La dotation aux amortissements est la constatation comptable d'un amoindrissement irréversible de valeur d'un élément d'actif immobilisé, résultant de l'usage du temps, d'un changement technique ou de toute autre cause.

Les dotations aux amortissements sont indispensables pour pouvoir équilibrer les investissements des collectivités (essentiellement le renouvellement des réseaux pour les collectivités distributrices). Elles sont prélevées sur le budget de fonctionnement.

Montant total des dotations aux amortissements sur le département en 2014 :

12 293 000 €/an** soit **723 €/an/km de réseau

Donnée : Cet indicateur est disponible pour l'ensemble des collectivités sauf pour Rennes car le renouvellement est réalisé par son délégataire.

La situation des collectivités distributrices (hors SMP) est très variable :

Indicateur	Moyenne	Médiane	Minimum	Maximum
2013	750 €	609 €	195 €	3 533 €
2014	723 €	647 €	195 €	2 363 €

En 2014, 11 services de l'eau potable ont transféré leurs ouvrages de production avec la dotation aux amortissement afférente à leur SMP. Cette opération explique la baisse de la dotation aux amortissements entre 2013 et 2014.

Les valeurs élevées de certaines collectivités peuvent s'expliquer par la présence d'un patrimoine particulier (usines de traitement, réservoirs...). Les valeurs les plus faibles témoignent par contre d'une sous-évaluation du patrimoine et des besoins en renouvellement.

Dans les collectivités où les dotations aux amortissements sont les plus faibles, le renouvellement des réseaux dans les années à venir se traduira par une augmentation des dépenses et donc du prix de l'eau.

L'ÉTAT DE LA DETTE

L'encours de la dette correspond au capital restant dû au 31 décembre de l'année n.

L'encours total de la dette des services d'eau potable (hors SMP) en 2014 :

31 099 000 € soit 68 €/abonné

Données : Cet indicateur est disponible sur toutes les collectivités.

La dette moyenne par abonné est variable selon le caractère urbain ou rural des collectivités :

LA DETTE PAR ABONNÉ

	Moyenne pondérée
Groupe Urbain	10 €
Groupe Mixte	69 €
Groupe Rural	116 €

A noter qu'à cette dette des collectivités distributrices s'ajoute celle des Syndicats Mixtes de Production, qui ont en charge des investissements importants (usines, conduites d'interconnexion).

Toutefois, les SMP bénéficient de la participation du SMG pour le remboursement des emprunts liés aux ouvrages inscrits au schéma départemental.

La situation des collectivités (hors SMP) est la suivante :

Indicateur	Médiane	Minimum	Maximum
Dette par abonné	57 €	0 €	626 €

Globalement, les collectivités rurales présentent un endettement plus important, en raison d'un linéaire de réseaux par habitant plus important.

Dans les collectivités où les endettements sont les plus importants, le financement des travaux à venir (essentiellement le renouvellement des réseaux) par emprunt sera difficile.

LE PRIX DE L'EAU POTABLE

Que recouvre le prix de l'eau ?

LE COÛT DE L'EAU

L'accès à l'eau potable et à l'assainissement des eaux usées est assuré par les services publics d'eau potable et d'assainissement collectif et non collectif. Ces services locaux se rémunèrent en répercutant leurs dépenses (investissement et fonctionnement) sur les abonnés. C'est le principe « l'eau paye l'eau ». Le prix de l'eau comprend :

- La fourniture de l'eau potable (actions de protection des ressources, production d'eau potable, traitement, transport, stockage, distribution, contrôles) ;
- Pour les abonnés raccordés au réseau d'assainissement collectif, l'assainissement collectif (la collecte, le transport, le traitement des eaux usées, le traitement des boues, les contrôles) ;
- Les taxes et redevances.

LA FACTURE D'EAU

SUR LA FACTURE

4 RUBRIQUES

1

Part pour la collectivité

- Fixée par délibération chaque année
- Part fixe + part proportionnelle à la consommation
- Finance les investissements nécessaires
- Gestion du service de l'eau dans le cas des régies.

2

Part pour le délégataire

(sauf régie)

- Fixée par le contrat d'affermage
- Part fixe + part proportionnelle à la consommation
- Destinée à la gestion du service de l'eau.

3

Taxes et redevances

- Fixée par délibération chaque année
- Part fixe + part proportionnelle à la consommation
- Finance les investissements nécessaires
- Gestion du service de l'eau dans le cas des régies.

4

Assainissement des eaux usées

- Variable selon le type d'assainissement : collectif ou individuel
- Non décrit dans ce document.

Analyse des prix de l'eau potable sur le département

LE PRIX MOYEN SUR LE DÉPARTEMENT

Données : Toutes les données de prix au m³ sont calculées pour un abonné consommant 120 m³ par an. Les prix sont présentés TTC, hors assainissement, avec redevances. Les moyennes ci-dessous sont pondérées en fonction des volumes vendus.

Le prix moyen de l'eau potable pour les abonnés d'Ille-et-Vilaine au 01/01/2014 est de 2,46 €/m³.
(Prix TTC avec redevances Agence, hors assainissement).

Le prix au 01/01/2015 est de 2,45 €/m³ soit une diminution de 0,4 %.

LES VARIATIONS DE PRIX ENTRE LES COLLECTIVITÉS DISTRIBUTRICES

Le tableau ci-dessous synthétise les données de prix sur l'Ille-et-Vilaine au 01/01/2014 :

	Moyenne pondérée	Valeur minimum	Valeur maximum
Groupe Urbain	2,08	2,00	2,22
Groupe Mixte	2,30	1,56	2,64
Groupe Rural	2,83	2,14	3,38

La carte en page suivante présente le prix de l'eau par service d'eau potable

Le prix de l'eau est significativement plus élevé dans les collectivités rurales (+ 36% par rapport aux collectivités urbaines).
Ceci s'explique par un linéaire de canalisation par abonné plus important en milieu rural.

D'autres paramètres expliquent les disparités entre collectivités :

Les caractéristiques techniques du service d'eau potable :
présence de gros consommateurs ou exportations d'eau, qualité et localisation de la ressource, âge et état des canalisations ;

Le fonctionnement et l'histoire des collectivités :
effort de renouvellement des collectivités, investissements réalisés, remboursement d'emprunts, date et conditions du contrat de délégation

Des réflexions sont actuellement en cours afin de limiter, à terme, les écarts de prix entre les collectivités.

Prix de l'eau par service d'eau potable en Ille-et-Vilaine au 01/01/2014

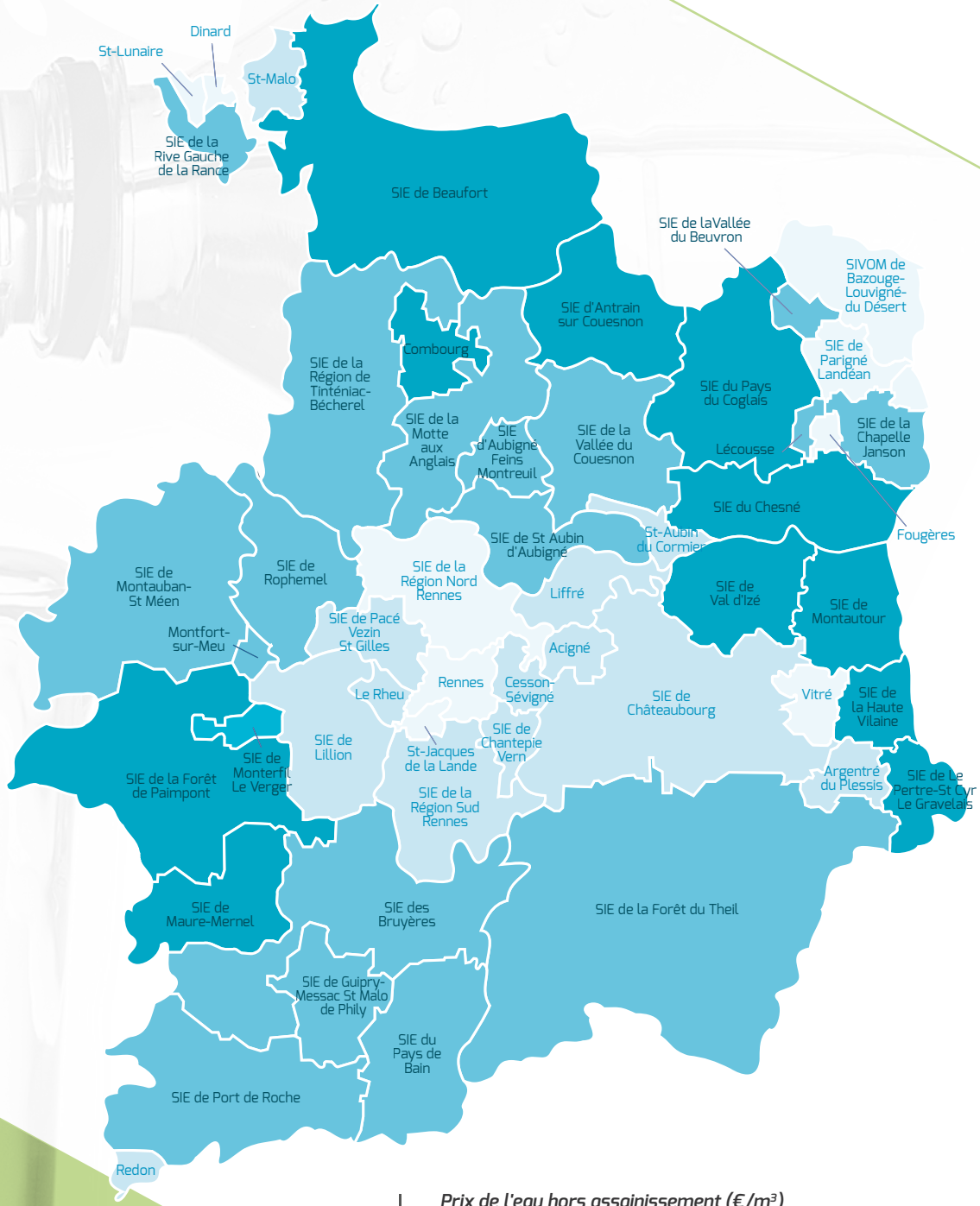

Prix de l'eau hors assainissement (€/m³)
pour la facture d'un usager consommant 120 m³
(TTC et redevances comprises)

- 3,00 > 3,40
- 2,60 > 3,00
- 2,20 > 2,60
- 1,56 > 2,20

0 — 10 — 20km

Source : IGN BD Carto réalisation SMG 35 2015

eau 35
SMG

Syndicat Mixte de Gestion pour l'Approvisionnement
en eau potable de l'Ille-et-Vilaine
2 D, allée Jacques Frimot • 35000 RENNES
Tél. 02 99 85 50 69 • Fax 02 99 85 52 35 • contact@smg35.fr
www.smg35.fr

Crédits Photos © SMG35
AGENCE-AUTREMENT.COM